



Place du 11 Novembre 1918  
77250 - VENEUX-LES SABLONS  
☎ 01.60.70.52.38 ☎ 01.60.70.93.59

**COMPTE-RENDU  
DÉFINITIF**  
de la séance ordinaire  
du **CONSEIL MUNICIPAL**  
du 8 octobre 2016 à 9 Heures 00

de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Michel BÉNARD, Maire de la commune de Veneux-Les Sablons.

Nombre de conseillers en fonction : 27  
**Nombre de conseillers présents : 24**

A donné respectivement procuration de vote :  
Mme Patricia INGHELBRECHT à M. Michel BÉNARD  
M. Jean-François PINARD à M. Alain BLANT  
M. Michel PIRO à M. Patrick BRISSON

Secrétariat de séance assuré par : Mme Mireille ROOS et Madame Magali KOCHANEK

Monsieur Michel Bénard, Maire, soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2016 à approbation.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel Bénard, Maire, souhaite ajouter un point supplémentaire à la séance concernant le budget eau.

La présentation du point supplémentaire à l'ordre du jour est approuvé à la majorité (21 pour et 6 contre Mesdames Epikinen, El Rody, Allport et Messieurs Lusson, Maisonnial, Pimet).

Monsieur Michel Bénard, Maire, présente l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

### **1/ Recomposition du conseil communautaire dans le cadre de l'extension du périmètre de la CC « Moret Seine-et-Loing » à la commune de Flagy**

Michel Bénard, Maire, indique que suite à une remarque du contrôle de légalité, il convient de reprendre la délibération 16/06/05 votée le 28 juin 2016 pour annexer par commune le détail de sièges au conseil communautaire à partir du 01/01/2017 après l'extension du périmètre de la CC à Flagy (arrêté préfectoral du 25 avril 2016).

Pour Veneux-Les Sablons, le nombre de siège sera de 6 représentants élus soit un total de 51 élus.

Le conseil municipal, après avoir voté à l'unanimité valide la recomposition du conseil communautaire dans le cadre de l'extension du périmètre de la CC « Moret-Seine-et-Loing ».

## 2/ Arrêt du projet de règlement du PLU, du zonage et bilan de la concertation préalable

Monsieur Michel Bénard, Maire rappelle que la commune a lancé en décembre 2014, l'élaboration d'un plan local d'urbanisme qui va se substituer au plan d'occupation des sols.

Monsieur Michel Bénard, Maire explique que ce projet a fait l'objet de 14 réunions de travail de la commission de suivi dont 3 réunions avec les personnes publiques associées, le 18 mars 2016, le 7 juin 2016, le 7 juillet 2016 et 3 réunions publiques avec les habitants ont eu lieu les 20 et 27 juin 2015 et 11 juin 2016.

La commission de suivi du PLU instituée par une délibération initiale du 9 décembre 2014 puis par une délibération du 11 décembre 2015 est composée de Monsieur Michel Bénard, Madame Mireille Roos, Monsieur Alain Blant, Madame Catherine Paradis, Madame Magali Kochanek, Monsieur Patrick Brisson, Madame Valérie Epikmen, Monsieur Olivier Lusson, Madame Véronique Allport, Monsieur François Mercey.

Il précise qu'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été présenté et débattu en conseil municipal du 9 février 2016 et transmis au contrôle de légalité.

Le projet de règlement du PLU et du zonage afférent sera ensuite envoyé pour avis aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département, CC de Moret Seine-et-Loing, les communes de Fontainebleau, Thomery, Saint-Mammès, SMEP, les 3 chambres consulaires, la SNCF, le STIF, l'ONF). Ces personnes publiques ont 3 mois pour rendre leur avis.

Une enquête publique sera lancée pour une durée d'un mois et le conseil municipal suite à l'avis rendu par le commissaire enquêteur devra délibérer sur la version définitive.

Monsieur Michel Bénard passe la parole à Monsieur Henderycksen urbaniste du bureau d'études EU Créal qui est chargé par la commune de la mission d'élaboration du PLU.

Afin d'écouter la présentation, la séance du conseil municipal est levée à 9 h05

Monsieur Henderycksen fait lecture du projet de délibération concernant le « Bilan de la concertation et arrêt de projet PLU ».

Monsieur Henderycksen propose également aux conseillers de revenir sur les dernières remarques enregistrées sur le registre public des observations mis à la disposition des habitants depuis le 6 février 2015. En effet, 9 observations ont été ajoutées soit un total de 22 observations comptabilisées sur la démarche PLU. Il convient de répondre aux observations formulées.

Monsieur Henderycksen rappelle la définition du zonage. La ville sera divisée pour les zones urbaines en zones UA (centre traditionnel village), UB (extensions périphériques récentes), UY (emprises ferroviaires), UZ (emprises du domaine des voies navigables) et en zones A agricoles et N naturelles.

Monsieur Henderycksen rappelle la définition des zones d'aménagement à urbaniser zones AU qui sont au nombre de 5. Il précise que si au bout de 9 ans la zone AU n'est toujours pas construite, le projet d'urbanisation sera réputé caduque. Certaines zones AU figurant au PLU ont déjà reçu un commencement de réalisation.

La séance du conseil municipal reprend à 10h26.

Monsieur François Mercey indique qu'il votera contre ce projet de règlement du PLU qui, selon lui, n'est pas assez protecteur des espaces naturels notamment en centre ville. Il propose également une densification des zones déjà urbanisées autour des écoles et de l'Intermarché Claude Bernard.

Monsieur Michel Bénard, Maire lui répond en lui indiquant son avis contraire, car il convient de préserver cet espace de vie scolaire, associatif et festif en permettant notamment aux habitants de stationner sur les parkings du chemin du Port. Une densification à cet endroit de la ville se terminerait par une asphyxie totale du centre-ville.

Mme Valérie Epikmen demande si le vote s'applique sur un projet définitif.

Monsieur Michel Bénard, Maire lui répond qu'il s'agit d'arrêter le projet PLU et le bilan de la concertation préalable avant le lancement de l'enquête publique. Le vote définitif sur le PLU interviendra après l'enquête publique dans le courant de l'année 2017.

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité (26 Pour et 1 contre M. Mercey) tire le bilan de la concertation préalable et arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Veneux-Les Sablons.

### **3/ Budget eau - part approvisionnement de la redevance**

Monsieur Michel Bénard, Maire, expose que suite à la signature de la convention de fourniture d'eau avec le SIE de Thomery/Veneux-Les Sablons approuvé lors du conseil municipal du 9 avril 2015 (délibération 15-04-24), la commune achète directement l'eau au SIE, le service de production étant assuré par Véolia.

La commune de Veneux-Les Sablons achète à Véolia 305 000 m<sup>3</sup> annuel pour un montant de 111 500 euros.

Monsieur Michel Bénard, Maire, propose de délibérer sur la nécessité de refacturer aux usagers du service communal de l'eau, la part approvisionnement c'est-à-dire le coût de la production en eau potable assuré par Véolia et le SIE d'un montant de 0.3463 centimes d'euros par m<sup>3</sup> qui se compose ainsi :

La part du délégataire du SIE (Véolia) = 0.1067 centimes

La part collectivité du SIE Thomery/Veneux = 0.1364 centimes

La part Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la préservation des ressources en eau = 0.1032 centimes

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (20 Pour et 7 Abstentions Mesdames Epikmen, El Rody, Allport et Messieurs Lusson, Maisonnial, Pimet, Mercey) décide que l'approvisionnement en eau achetée au syndicat sera refacturé aux usagers du service communal de l'eau, en complément de la part communale.

### **4/ Budget eau modification surtaxe communale**

Afin que la commune puisse d'une part prendre en charge la facture d'achat d'eau annuelle de 111 500 euros et d'autre part garantir un niveau d'autofinancement suffisant pour faire face à des travaux sur le réseau eau potable, Monsieur Michel Bénard, Maire, propose de fixer le montant de la surtaxe eau à 0,72 euros par m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (20 Pour et 7 Abstentions Mesdames Epikmen, El Rody, Allport et Messieurs Lusson, Maisonnial, Pimet, Mercey) fixe le montant de la surtaxe eau à 0,72 centimes par m<sup>3</sup> consommé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

### **5/ Questions diverses**

Madame Véronique Allport constate qu'une pétition a été lancée pour conserver le commissariat de police de Moret-Loing-et-Orvanne et se pose la question de savoir si la décision de fermeture est déjà actée.

Monsieur Michel Bénard, Maire, répond que la fermeture du commissariat n'est pas actée et que la pétition est lancée à titre préventif pour éviter justement cette fermeture.

Monsieur Olivier Lusson souhaite la mise en ligne du règlement du PLU sur le site internet de la commune.

Monsieur Michel Bénard, Maire lui répond favorablement mais lorsque le PLU aura été transmis à toutes les personnes publiques associées. Jusqu'à présent il était travaillé en commission avec les élus du conseil municipal et le bureau d'études.

Monsieur Olivier Lusson souhaite que l'avis sur la qualité de l'eau puisse être publié également sur le site de la ville.

Monsieur Michel Bénard, Maire, répond favorablement et rappelle qu'un affichage est fait en mairie et que les résultats de l'ARS sont transmis avec la facture d'eau à chaque usager.

Le Maire Michel Bénard, lève la séance à 10h50

Veneux-Les Sablons, le 14 octobre 2016.



Michel BÉNARD

Le Maire,